Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20261120-2026201101-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n°01

Séance du : 20 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le neuf novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick Larvor, Jean-Pierre Guillerm, Huguette Larhantec, Corinne Lozac'h, Véronique Dilasser, Alain Le Coant, Claude Cario, Marie-Amélie Pons, Philippe Le Guilcher

Absents : Lynda Loiseaux et Aurélien Fer

Secrétaire de séance : Corinne Lozac'h

2026-11 20 01

Objet : Convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) de Guingamp Paimpol Agglomération

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme, notamment de l'article L.422-1 à l'article L.422-8 ;
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR ;
Vu la délibération N°2015/002 de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo en date du 29 janvier 2015 portant création d'un service commun chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
Vu la délibération N°2016/109 de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo du 16 juin 2016 fixant des tarifs complémentaires en matière d'urbanisme ;
Vu la délibération de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 19 décembre 2017 portant extension du périmètre du service commun d'Application du Droit des Sols et fixation des modalités tarifaires applicables à compter du 1er janvier 2018 ;
Vu la délibération N° DEL2023-12-254 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
Vu la délibération du bureau communautaire en date du 03 novembre 2026 approuvant le renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) ;
Vu le projet de convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) annexé à la présente délibération ;
Considérant la nécessité pour la commune de garantir la continuité du service d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
Considérant l'intérêt de maintenir un service commun permettant de mutualiser les moyens humains et techniques nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
Considérant que les conventions actuellement en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2026 ;
Considérant qu'il convient, en conséquence, de conclure de nouvelles conventions afin d'assurer la continuité du service à compter du 1er janvier 2027 ;

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20261120-2026201101-DE

Considérant les modalités de fonctionnement et de financement définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
D'approuver le projet de « Convention d'adhésion au service commun Application du Droit des Sols » annexé à la présente délibération ;
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la commune
Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout avenant, acte ou document nécessaire à sa mise en œuvre, à son exécution ou à son éventuelle modification, dès lors que ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale de la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOURIAC'H
(Côtes-d'Armor)